

L'INDICATEUR DES DROITS HUMAINS



RNDDH

Réseau National de Défense des Droits Humains

Insécurité en Haïti



Evens Jeune conduit au Parquet du tribunal civil de Port-au-Prince (photo: Yonel Louis)

Du point de vue sécuritaire, l'actualité est marquée par les opérations des forces onusiennes et nationales (MINUSTAH / PNH) à Cité Soleil, opérations soldées par le délogement et l'arrestation de plusieurs chefs de gang dont Evens Jeune alias Ti Kouto. Plusieurs innocents victimes,

parmi lesquels des enfants et des femmes sont enregistrés. Le déploiement de la 18^{ème} promotion de la Police Nationale d'Haïti à travers la capitale, a joué un rôle important dans la prévention des actes répréhensibles des bandits armés. Cependant, si les méfaits des bandits baissent en intensité, ils ne chôment pas pour autant ; ils continuent à en-deuille la famille haïtienne.

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2007, au moins 136 personnes sont tuées par balles. Pour la seule nuit du 19 mars 2007, au moins 7 personnes sont tuées au Bel air, lors d'un affrontement entre une bande de rara dénommée « *Chame yo* » basée à Fort-Touron et des résidents de Bel air. Cet incident est survenu après que Kenny Dorcéus un résident du Bel air ait été abattu par un des lieutenants de Billy ainsi connu, chef de gang de la Saline participant lui aussi dans le parcours de *Chame yo*. Au cours de la période
Suite page 2...

Opérations MINUSTAH / PNH

À la fin du mois de novembre 2006, les établissements scolaires de la capitale ont été contraints de fermer leurs portes suite à des actes d'enlèvement dont étaient victimes des élèves. Des passagers de transport en commun ont été enlevés et séquestrés par des bandits armés. Face à tous ces événements spectaculaires, la MINUSTAH a décidé d'intervenir, conformément à son mandat, pour déloger les bandits du plus grand bidonville de Port-au-Prince, Cité Soleil, et d'y ramener la paix. Plusieurs opérations musclées soldées par des morts, des blessés, des interpellations et arrestations ont été enregistrés. Retraçons-en quelques unes :

Le 22 décembre 2006, la MINUSTAH a, au cours d'une opération, procédé à l'arrestation de 24 présumés kidnappeurs et à la libération de 6 otages à Cité Soleil.

Suite page 4...



Des soldats ONU lors d'une opération à Cité Soleil

BULLETIN TRIMESTRIEL:

Actualités en Haïti

- **Insécurité en Haïti** 1
- **Opérations MINUSTAH / PNH** 1
- **Conflits entre les représentants des pouvoirs publics** 2
- **Le Président Chavez en Haïti** 2
- **Le Carnaval 2007 « Soley Leve »** 3
- **Sommet sur la drogue, la sécurité, et la coopération** 3

Justice

- **Cambriolage du Parquet** 5
- **Assises Criminelles** 5

Prisons

- **Prisons en Haïti** 6

PNH

- **Brigade de protection des mineurs (BPM)** 7

RNDDH en action

- **De nouveaux élèves formés en droits humains** 7
- **Formation de la PNH** 8
- **RNDDH au service de tous** 8

Conflits entre les représentants des pouvoirs publics

Parlement / exécutif

Les cérémonies commémoratives du 1^{er} janvier 2007, marquant le 203^{ème} anniversaire de l'indépendance d'Haïti, aux Gonaïves, ont été réalisées sur fond de manifestation et de contre manifestation. En effet, deux groupes de manifestants dont l'un s'identifiant au premier Sénateur du département de l'Artibonite, Youri Latortue et l'autre au Premier Ministre Jacques Edouard Alexis, scandaient, suivant leur appartenance, des propos favorables ou hostiles aux 2 représentants respectifs des branches législatives et exécutives.

Parlement / PNH

Après la saga entre Michaël Lucius, Inspecteur Général et Directeur Central de la Police Judiciaire d'alors et Napela Saintil, Juge et Juge d'Instruction du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, le 12 janvier 2007, un incident est éclaté entre le Député Michelet Casimir de la 48^{ème} législature et le Directeur Central de la Police Administrative(DCPA), l'Inspecteur Général Jean Saint Fleur. Le Député Casimir, accompagné, à bord de son véhicule, de ses gardes de corps, Emile Rebens, Frédéric Charles, Walker Vixamar et roulant en sens contraire, à proximité du Théâtre National, auraient été approchés par l'Inspecteur Général Jean Saint Fleur. Ce dernier leur aurait intimé l'ordre de faire marche arrière. Une vive dispute s'en est suivie et aurait débouché sur des agressions physiques contre le Député et ses accompagnateurs. Le même jour, une plainte est déposée au Parquet du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince contre le DCPA pour voies de fait suivies de blessures graves au préjudice du Député Casimir Michelet et de ses gardes de corps. Un mandat d'amener est

décerné contre le DCPA et remis par une délégation du Député au Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti (DGNH), Mario Andrésol, aux fins d'exécution.

Devant le refus de la Police Nationale d'Haïti de procéder à l'arrestation de l'Inspecteur Général et de le conduire au Parquet, le 17 janvier 2007, l'Assemblée des Députés réunissant 87 Députés a pris une résolution réclamant le renvoi de l'Inspecteur Général et de tous les policiers impliqués dans l'incident du 12 janvier 2007. Les Députés, dans cette résolution, ont accordé un délai de 24 heures au Ministre de la Justice, Me René Magloire, pour exécuter la résolution.

Le 19 janvier 2007, le Directeur Central de la Police Administrative Jean Saint Fleur, accompagné de l'Inspecteur Général en chef de la Police Nationale d'Haïti Fritz Jean (IGPNH) et de l'Inspecteur Général Adjoint de l'IGPNH, est entendu au parquet par le substitut du commissaire du gouvernement, Frantz Poteau. Une nouvelle audition est prévue au 22 janvier 2007. A cette date, le substitut commissaire du gouvernement, Frantz Poteau, après avoir auditionné les 2 parties litigieuses, a décidé de confier le dossier au cabinet d'instruction pour enquête. A suivre...

Insécurité en Haïti

...Suite de la page 1

sus indiquée, plusieurs enfants ont été kidnappés puis assassinés en dépit de versement de rançons aux bandits, en échange de la libération de ces enfants.

Le cas le plus écoeurant et le plus révoltant est celui du nourrisson Christopher Toto Castor âgé de cinq (5) mois, fils de Milouse Germain et de Ysmalle Castor. Le bébé est arraché de son lit dans la nuit du 20 au 21 mars 2007 dans son domicile situé à Delmas 18 par Francklin Ginès alias Blanc,

Le Président Chavez en Haïti

Le Président Vénézuélien Hugo Chavez et l'un des Vice Président de Cuba ont effectué le 13 mars 2007 une visite de quelques heures à Port-au-Prince. Le Président Vénézuélien a été chaudement accueilli à l'Aéroport par des milliers de manifestants de sensibilité lavalassienne en majorité. Au terme de la visite, un accord portant sur la santé, l'énergie et le pétrole a été signé, suivi d'une conférence de presse au palais national par les représentants des trois pays. Selon le Président René G. Préval, cet accord n'est pas basé sur des intérêts (bailleur/débiteur). Il porte sur la fourniture de 14.000 barils de pétrole par jour par le Vénézuéla dans le cadre du programme «Pétrocaribe»; l'arrivée prochaine des techniciens cubains et vénézuéliens pour la construction de trois centrales électriques d'une capacité de 40 mégawatts aux Gonaïves, au Cap-Haïtien et à Port-au-Prince; un fonds de coopération humanitaire de 21 millions de dollars, créé par le Vénézuéla en faveur d'Haïti. Ce fonds servira à l'acquisition d'équipements médicaux et à l'hébergement de nouveaux médecins cubains qui seront envoyés en Haïti.



Le Président Hugo Chavez traversant une foule accueillante

Stanley Michel, Réginald Chéry, Isnard Sténil alors que sa mère était plongée dans un profond sommeil. Ces assassins, avec l'aide des parents du nourrisson, ont été arrêtés par les policiers de la cellule contre - enlèvement. Ils ont avoué leur forfait et déclaré que le bébé a été étouffé avec un oreiller le samedi 24 mars 2007. Son cadavre jeté dans le canal Orphelin et emporté par les eaux. Le Canal Orphelin longe les zones de Solino, Delmas 2,4 et 6.

Le Carnaval 2007 « Soley Leve »



Plusieurs personnes célébrant le carnaval « Soley Leve »

Musique, couleurs, costumes, foule... nombreux sont ceux qui, pendant les trois jours gras, du 18 au 20 février 2007, se sont rassemblés sur le Champ de Mars pour l'événement culturel le plus attendu de l'année en Haïti : le Carnaval, dont le thème cette année était « Soley Leve ».

Malgré l'abondance des messages de non violence arborés sur les stands et les drapeaux, la Croix Rouge et d'autres organisations, ensemble avec la PNH, ont rapporté avoir secouru quelques 700 personnes blessées : blessures à l'arme blanche, brutalités policières, suffocation et autres conséquences liées aux mouvements de foule. 3 personnes sont décédées (dont une à l'arme blanche), et les organisations de femmes, parlent de 50 cas de viols enregistrés pour ces 3 jours.

La Campagne pour la Réduction de la Violence en Haïti a réparti des Brigadiers pour la Paix, en des endroits spécifiques dans le but de réfréner et de calmer les foules. Selon certains brigadiers, ils ont pu contenir et pacifier quelques situations qui devenaient violentes, cela aura donc eu un impact positif sur les gens.

La Police Nationale Haïtienne (PNH) s'est manifestée par une présence accrue. En effet, des unités de la

PNH étaient placées en des endroits stratégiques, surveillant les activités et la masse de gens. Les organisateurs ayant estimé à plus d'un million le nombre de personnes rassemblées pour les 3 jours gras, on imagine dès lors la tâche des forces de police pour arriver à maintenir un certain contrôle sur les mouvements de cette masse de gens, sans avoir à compter sur l'appui ni même la présence de la MINUSTAH.

Cependant, plusieurs participants ont dit avoir souvent vu des unités spéciales de la PNH utiliser la force de manière excessive et frapper les gens avec leur bâton pour se frayer un chemin dans la foule, contribuant inutilement au nombre de personnes blessées.

Toutefois, pour la majorité des participants, le Carnaval Soley Leve a été un grand succès. Bien que pour les victimes de la violence, spécialement la violence policière, ce Carnaval n'ait pas été une expérience des plus justes ni des plus méritées.

Rappelons que le Carnaval est dans le monde entier une célébration connue pour l'expression artistique et les comportements d'indulgence qui en ressortent. Cependant, il est dommage que cette ambiance

de festivités et de relâchement par rapport à l'insécurité régnant dans le pays, soit accompagnée d'actes de violence.

Sommet sur la drogue, la sécurité et la coopération

A l'initiative du Président de la République, la Campagne pour la Réduction de la Violence Armée en Haïti, via RNDDH, KSIL, PEJEFE, a pris part, en République Dominicaine, le 16 mars 2007, à un sommet régional sur la drogue, la sécurité et la coopération. Ce sommet est organisé par Saint Domingue, Haïti, la Colombie, Trinidad and Tobago avec la présence de plusieurs représentants de pays et d'organisations régionales et internationales. Les différents intervenants ont montré, avec des statistiques à l'appui, que la drogue constitue une menace pour la stabilité de la planète. Elle entraîne la violence, l'insécurité, la corruption, l'homicide et l'impunité. Elle est classée à la 3^{ème} place au commerce mondial après le pétrole et les armes et génère 322 milliards de dollars représentant 88% du produit intérieur brut des pays du monde. Près de 5% de la population de la planète en consomme. Selon les intervenants, aucun pays ne peut, à lui seul, combattre ce fléau. Il faut une coopération régionale et internationale pour en venir à bout.

Ce sommet s'est terminé par la signature d'une déclaration quadrangulaire en 12 points entre Haïti, Saint Domingue, Colombie et Trinidad and Tobago portant sur la coopération entre ces États, l'organisation de séminaires semblables, la conception d'un système de renseignement, la participation de la société civile, la réforme judiciaire, la mise en place et le renforcement d'un observatoire national dans chacun de ces pays signataires.

Opérations MINUSTAH / PNH



Des soldats de la MINUSTAH au cours d'une intervention à Cité Soleil

son à Cité Soleil. Selon les forces onusiennes, cette maison servait de base aux activités criminelles de plusieurs gangs localisés dans la cité et opérant à Port-au-Prince.

lekou dont 2 femmes y compris celle de Yoyo Piment, sont arrêtées. La MINUSTAH a pris possession de la résidence de Amaral Duclona qui a pu s'échapper.

Ces interventions en cascade surviennent après que le Major Général Dos Santos Cruz ait annoncé vouloir intensifier ses efforts contre les gangs criminels opérant dans la capitale haïtienne. Les instructions, visant à multiplier les opérations ciblées contre les gangs et leurs centres d'activités criminelles, sont passées. Les quartiers de Martissant et de Cité Militaire ne sont pas exemptés, ont annoncé les responsables de la MINUSTAH.

...Suite de la page 1

- Le 26 décembre 2006, à Bois Neuf, une partie du fief de Belony a été détruite et 5 présumés membres de ce gang furent blessés lors des échanges de tirs avec la force onusienne.
- Le 5 janvier 2007, suite à l'intervention de la MINUSTAH, Pierre Edner alias Zachary, responsable de la cellule kidnapping de la bande de Belony et un autre chef de gang, proche de Belony sont arrêtés à Bois Neuf. Au cours de cette opération, selon la MINUSTAH, un frère de Belony et plusieurs partisans de ce dernier ont perdu la vie. Belony se serait réfugié dans une petite localité (Marmont / nan pòl) à Saint Michel de l'Attalaye.
- Le 24 janvier 2007, les troupes onusiennes ont repris le contrôle d'un bâtiment et de certaines artères stratégiques occupées par les gangs. 6 personnes sont tuées et 4 autres blessées, lors de ces affrontements.
- Le 25 janvier 2007, 5 personnes sont tuées et 12 autres blessées à Cité Soleil.
- Le 31 janvier 2007, à Bois Neuf, la MINUSTAH a lancé une opération, pour prendre le contrôle d'une maison à Cité Soleil. Selon les forces onusiennes, cette maison servait de base aux activités criminelles de plusieurs gangs localisés dans la cité et opérant à Port-au-Prince. 10 personnes sont arrêtées, aucun mort ni blessé n'a été enregistré.
- Le 9 Février 2007, la MINUSTAH est intervenue dans le quartier de Boston (Cité Soleil), dans le but de reprendre le contrôle de ce quartier, occupé par les groupes armés du nommé Evans Jeune, alias Ti kouto ou Bwa Lyann. Lors de cette intervention, 3 personnes sont arrêtées.
- Le 28 février 2007, 20 personnes sont arrêtées à Bois Neuf.
- Le dimanche 11 mars 2007, la MINUSTAH a procédé, à l'arrestation de 30 présumés membres de gangs des quartiers de Linto et de Ti Ayiti à Cité Soleil. 2 otages ont été libérés, au cours de cette intervention.
- Le 13 mars 2007, Evans Jeune est arrêté aux Cayes, dans la localité de Laurent. Il est hélicopté à Port-au-Prince ; le 15 mars, soit 48 heures après son arrestation, il est entendu par le juge de paix de la section sud, Me Gabriel Ambroise, pour les informations préliminaires.
- Au cours de la période carnavalesque, la MINUSTAH a lancé plusieurs opérations, dans le quartier de Bélékou, longtemps sous le contrôle du chef de gang Amaral Duclona. Le 20 février, 18 personnes résidant à Be-

Suite à ces opérations, une fièvre de remise des armes est enregistrée. En effet, Amaral Duclona, du fonds de sa cachette, selon la Commission Nationale de Démantèlement, Désarmement et de Réinsertion (CNDDR), a permis à celle-ci de récupérer 13 fusils d'assaut, 2 pistolets et 1 lance gaz. Moins de 24 heures plus tard, des lieutenants de Evens Jeune emboîtent le pas en remettant 6 fusils automatiques, environ 20 chargeurs et des centaines de projectiles, en provenance du quartier de Boston, toujours selon la CNDDR. Ces armes ont été présentées à la presse, le vendredi 16 mars 2007, par le président de la CNDDR. 6 jours plus tard, soit le 22 mars 2007, 14 fusils automatiques, 2 fusils à pompe de calibre 12 et 3743 cartouches ont été présentés par le président de la CNDDR qui affirme que cette cargaison a été remise par les membres du gang de Bélony.

La population haïtienne, en particulier celle de Port-au-Prince, accueille avec satisfaction, la relative accalmie sur la question de l'insécurité, suite au lancement des opérations conjointes de la PNH et de la MINUSTAH pendant les mois de décembre 2006, janvier, février et mars 2007. Rappelons que le mandat de la MINUSTAH a été renouvelé le 15 février 2007, pour une durée de 8 mois.

Cambriolage Parquet

Dans la soirée du samedi 6 janvier 2007, le Parquet du Tribunal Civil de Port-au-Prince a été cambriolé par des hommes en uniforme qui se sont fait passer pour des policiers. Des corps de délits ont été emportés et le bureau du Commissaire du Gouvernement, Me Claudy Gassant a été complètement vidé. Le bilan du cambriolage, présenté au début du mois de février, fait état de la disparition d'une cinquantaine d'armes à feu, de plusieurs documents et de pièces à conviction constituant 93 dossiers judiciaires.

Le mercredi 10 janvier, le Ministre de la Justice René Magloire, accompagné du Secrétaire d'État à la Sé-

curité Publique, Luc Eucher Joseph, et du Directeur de la Police Nationale d'Haïti Mario Andrésol, ont effectué une visite surprise au Parquet. Ils ont visité les lieux et ont entendu le gardien et le greffier en chef, Pierre Roussel Beauport. Suite à cette visite, le Ministre de la Justice a déclaré qu'à première vue, il n'y avait pas eu de cambriolage.

Le Commissaire de Gouvernement près le Tribunal Civil de Port-au-Prince, Claudy Gassant, n'avait pas été averti de la visite et n'a pas apprécié l'attitude du Ministre.

Le 15 janvier, Claudy Gassant a décidé de se retirer momentanément du Parquet en attendant l'aboutissement

de l'enquête autour de cette affaire. Me Fanfan Guérilus assura l'intérim, jusqu'au 4 avril 2007, date à laquelle Claudy Gassant décida de retourner à ses fonctions. Le jeudi 5 avril, le Premier Ministre, Jacques Edouard Alexis, à son retour d'un voyage officiel, dans un point de presse, a désapprouvé la manière dont Claudy Gassant a réinvesti le Parquet arguant qu'une lettre l'ayant mis de côté pour faciliter l'enquête et faisant de Fanfan Guérilus son remplaçant, une autre lettre doit révoquer la première, réhabilitant Claudy Gassant dans ses fonctions. Suite à ces déclarations, Claudy Gassant a laissé le pays le vendredi 6 avril 2007. Il y est revenu le lundi suivant et a repris ses fonctions.

Assises Criminelles

Assises 2006

Une session d'assises criminelles sans assistance de jury a débuté à Port-au-Prince le 13 décembre 2006 mais s'est interrompue quelques jours plus tard, pour cause de grève de l'appareil judiciaire. Pendant 3 jours d'audiences criminelles, soit du 13 au 15 décembre 2006, 9 cas impliquant 13 individus devaient être entendus. 5 individus ont été condamnés à des peines allant de 2 à 10 ans d'emprisonnement, 1 individu a été acquitté. Les autres cas n'ont pas été délibérés puisque la grève a mis un terme à la session d'assises.

Dans le département de l'Artibonite, des assises avec et sans assistance de jury ont été organisées aux Gonaïves, du 7 au 21 décembre 2006 et à St Marc, du 11 au 22 décembre 2006. Au niveau de la juridiction des Gonaïves, 12 cas dont 3 avec assistance de jury sont passés devant les audiences des assises criminelles. A la juridiction de Saint Marc, il y a eu audition de 6 cas sans assistance de jury. Du 7 au 21 décembre 2006, 18 cas au total sont passés devant les assises criminelles pour le département de l'Artibonite.

Assises 2007

À Port-au-Prince, une session d'assises criminelles sans assistance de jury a commencé le 12 février 2007 et n'est pas encore terminée à ce jour. Jusqu'à date, 17 dossiers dont 5 individuels sont à l'affiche. L'ensemble de ces dossiers comporte 43 personnes ainsi réparties : 2 cas de viol, 4 cas de vol, 7 cas d'associations de malfaiteurs, 6 cas d'enlèvement, 1 cas de tentative d'assassinat, 1 cas d'assassinat, 3 cas de meurtre, 1 cas de complicité de meurtre,

1 cas de complicité de vol, 1 cas d'usage de faux et de faux en écriture publique et usurpation de titre ; 1 cas de fausse monnaie et contre façon et 2 cas de détention illégale d'arme à feu. Soulignons la condamnation à perpétuité de 4 individus pour kidnapping, et la libération de 2 policiers impliqués dans les événements du parc Ste Bernadette à Martissant.

Les assises criminelles sont l'un des moyens les plus sûrs d'arriver à endiguer le mal de la détention préventive prolongée qui ronge les prisons du pays.



Le Palais de Justice de Port-au-Prince



Des condamnés sortant du Palais de Justice de Port-au-Prince

Prisons en Haïti

La prison n'est pas faite seulement pour garder les personnes en contravention avec la loi mais, elle a aussi un rôle de correction et doit permettre aux transgresseurs d'être éduqués et formés à travers un programme de réhabilitation sociale. Cependant, en Haïti, la prison, au lieu d'être un lieu de correction, représente une source de renforcement du délinquant dans la perpétration de ses actes tant en ce qui a trait à ce qu'il offre sur le plan sanitaire et sécuritaire que sur le plan juridique.

Sur le plan sanitaire

Les prisonniers sont entassés comme des sardines. Dans certaines prisons, les détenus, faute de lits, sont obligés de dormir à même le sol. L'eau utilisée par eux n'est pas traitée. Ceci a entraîné et entraîne encore des cas de maladie telles que : éruptions cutanées, grattelle, infection, dysenterie amibienne etc.

La prison, source d'impunité et d'insécurité

L'insécurité régnant dans les prisons est liée à l'état de délabrement des bâtiments, au manque de moyens logistiques, à l'effectif des agents et à la complicité de certains agents. Il ne se passe pas une année sans qu'on n'enregistre des cas de meurtres, d'évasions dans les prisons. Des enquêtes sont souvent menées mais les rapports sont toujours jetés dans les tiroirs.

Le 4 janvier 2007, un incident a eu lieu dans la prison civile de Jérémie et s'est soldé par la mort de Dieu-seul Laguerre, un A₃ de la DAP et l'évasion de 5 prisonniers.

Sur le plan juridique

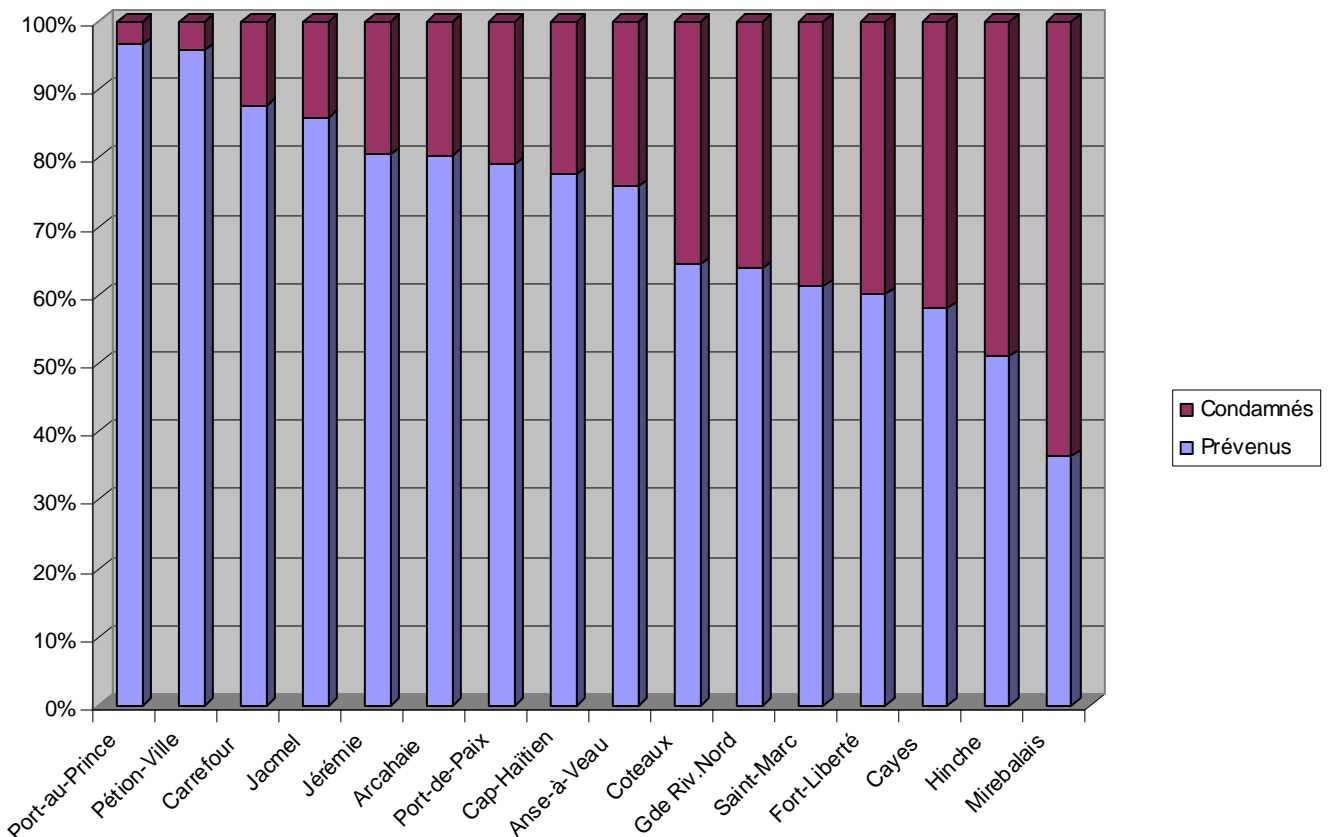
Les prisonniers ne bénéficient pas des garanties judiciaires telles la présomption de l'innocence, la jouissance du délai raisonnable de la détention préventive et un procès équitable.

Sur 5339 détenus à l'échelle nationale, seulement 15% sont l'objet d'une décision de justice. 4538 sont en attente de jugement et pour la plupart en détention préventive prolongée

Le système judiciaire du pays fait preuve d'une telle inefficience que les prisonniers ont souvent le temps d'accomplir leur peine avant d'être jugés.

Selon le dernier rapport des autorités pénitentiaires sur l'évolution de la population carcérale haïtienne datant du 3 avril 2007, les prisons de la capitale ont un pourcentage plus élevé de prisonniers en détention préventive que les autres prisons du pays. Que peut bien signifier cette tendance lorsque l'on sait que le pouvoir, les moyens et le matériel sont concentrés et centralisés à la capitale ?

La situation des prisons dans le pays est de plus en plus alarmante. Elle doit interpeller les sociétés civile et politique en vue de redresser la barre et permettre à l'administration pénitentiaire de bien jouer son double rôle qui consiste à garder et à réhabiliter les prisonniers.



Brigade de Protection des Mineurs (BPM)

La Brigade de Protection des Mineurs (BPM) est créée par la PNH en décembre 2002 et est fonctionnelle depuis le 23 mai 2003. Elle est logée dans un local situé à côté de la DCPJ depuis septembre 2006.

La BPM est basée à Port-au-Prince mais, l'idée de projet est d'implanter une brigade dans chaque commissariat de police. Vu le manque de moyens disponibles, les responsables visent, pour commencer, à l'installation d'un bureau dans chaque Direction Départementale du pays, dans les zones frontalières et dans certaines zones sensibles. En attendant, les membres de la BPM ne se déplacent en province que pour des cas exceptionnels.

L'effectif actuel de la BPM est de 17 policiers. A sa création, elle en comptait 33.

La BPM est divisée en 4 sections :

- Mineurs en conflit avec la loi
- Enquêtes sociales
- Mineurs victimes
- Violence domestique

Section des Mineurs en conflit avec la loi

Selon les règlements, tout mineur appréhendé doit être remis à la Brigade de Protection des Mineurs (BPM). Mais, cet acheminement ne se fait pas encore de manière systématique.

Il arrive parfois que des mineurs soient arrêtés puis mis en prison sans être passés par la brigade.

Compétences de la BPM

La BPM a la compétence de faire des interventions ponctuelles lorsque des mineurs sont impliqués ou victimes d'actes délictueux. Cependant, vu le manque de moyens, la BPM se contente souvent de dépêcher, une à 2 fois par semaine, une patrouille de police à travers les aires de la capitale pour la récupération et la prise en charge des mineurs disséminés dans les garde à vue des commissariats.

Les partenaires de la BPM

Pour protéger au mieux les intérêts des enfants, la BPM travaille de concert avec l'IBESR et des organisations de la société civile (organisations de femmes et de droits humains).

Section des Enquêtes Sociales

Cette section est transversale aux autres sections de la BPM ; l'enquête est menée par des policiers formés à cet effet. De plus, elle est réalisée sur le contexte social du mineur. Les résultats

des enquêtes sont introduits dans les rapports de police pour instruire le rapport du Commissaire du Gouvernement.

Section des Mineurs Victimes

Cette section a pour tâche de recevoir les mineurs victimes qui portent plainte, d'assurer le suivi du dossier afin d'appréhender l'auteur des faits et le déférer par-devant la justice.

Un(e) mineur(e) victime qui arrive à la BPM, est automatiquement pris (e) en charge par celle-ci. La brigade emmène l'enfant chez le médecin, lui fait faire des analyses médicales, et permet surtout qu'un certificat médical soit établi.

L'audition de l'enfant est réalisée sur autorisation des parents et en leur présence. En absence des parents, (enfants orphelins ou enfants de la rue), la Brigade fait appel à une organisation de droits humains pour l'assister à l'observation de l'enfant. Ce test se réalise toujours en présence d'un avocat ou d'un agent social.

Depuis l'ouverture de la brigade en mai 2003 jusqu'à fin 2006, 254 mineurs ont porté plainte à la BPM, avec 38 plaintes en 2003, 59 en 2004, 63 en 2005 et 94 en 2006.

De nouveaux élèves formés en droits humains...

Du 28 février au 9 mars 2007, le RNDDH a réalisé 22 séances de formation dans les départements des Nippes, du Nord et du Nord-ouest, autour des thèmes : Constitution de 1987 et Droits Humains. Les élèves touchés sont ceux ayant bénéficié des premières interventions, en octobre et novembre 2006 sur le thème : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention relative aux Droits de l'En-

fant. 1300 élèves ont pris part à ces séances.

D'une manière générale, les élèves se sont montrés très attentifs. Plusieurs d'entre eux ont pu répondre aux questions relatives à la première intervention. A la fin de ces exposés, ils étaient aptes à parler de la Constitution, son rôle, son importance dans une société démocratique, à identifier plusieurs



Une séance d'Éducation Plus dans le Nord

Suite page 8...

De nouveaux élèves formés en droits humains...



Une groupe d'élèves du Nord évaluant leurs connaissances en droits humains.

...Suite de la page 7

droits fondamentaux garantis par la Constitution de 1987 et à comprendre les Droits et les Devoirs du citoyen.

Le troisième et dernier niveau de formation portera sur les méthodes de transformation pacifique des conflits. Il se tiendra au cours des mois d'avril et de mai 2007.

Formation de la PNH

Après le département du sud-est, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) de concert avec la DGPNH a réalisé, les 2 et 3 avril 2007 un séminaire de formation pour les policiers du département du Centre.

41 policiers issus des 12 commissariats du département et 4 agents de la MINUSTAH ont pris part à cette formation.

Ce séminaire s'est déroulé autour du thème central : Rôle de la police dans une société démocratique.

Rappelons que cette session de formation est un des volets du programme de formation du RNDDH adressé aux policiers haïtiens dont l'objectif est de réduire les actes de violation des droits humains et de rapprocher la police de la population.



Des policiers, suivant attentivement, à Mirebalais, un exposé sur les droits humains.

RNDDH au Service de Tous

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) est un système régionalisé de réseaux de défense de droits humains, le RNDDH compte sept (7) réseaux et fait aussi partie de la Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains (POHDH), et de plusieurs groupes de travail. Cette expansion est le résultat d'un travail constant et soutenu de la part de l'institution.

Le programme et les activités du RNDDH sont basés sur l'objectif global de l'organisation qui est de contribuer à l'émergence d'un État de droit en Haïti où tous les haïtiens connaissent leurs droits et devoirs et où ces droits et devoirs sont respectés par tout un chacun. Ces activités tournent autour de deux axes : le **programme de FORMATION en droits humains** qui met l'accent sur l'éducation des haïtiens en droits humains pour arriver à un développement des capacités de la société civile, et aussi, le **programme de MONITORING des droits humains** qui met l'accent sur le monitoring des violations des droits humains au niveau des institutions-clés de l'État, étant donné leurs obligations de protéger les droits humains, d'appliquer la loi et d'agir afin de faire prévaloir l'État de droit.

Aujourd'hui, le RNDDH est l'une des organisations de droits humains les plus actives du pays de par sa capacité à recueillir des informations cruciales, précises, impartiales et actuelles grâce aux réseaux qui y sont affiliés et grâce à ses représentants présents dans les dix (10) départements géographiques du pays.

Le RNDDH s'engage dans la lutte pour l'établissement d'une société de droit. Dans cette perspective, le RNDDH est accessible à toute personne qui nécessite un support ou une information dans le domaine des droits humains en Haïti.



RNDDH

Institutionnaliser les
Droits Humains en Haïti

Contactez - nous:

9 Rue Rivière
Port-au-Prince
Haïti

Téléphone: 509.245.3486
Fax: 509.244.4146
E-mail: rddh@rddh.org

Pour plus d'informations
visitez notre site:

www.rddh.org